

L'an deux mil dix-sept le six mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du 28 février deux mil dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.  
Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle – THEISOHN Heike  
Monsieur Emmanuel SIMONNET est désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2017\_006 : BUDGET COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ADMISSION EN NON-VALEUR**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur des recettes correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 711441431 dressée par le comptable public sur l'exercice 2014, jointe à la présente délibération, à l'exclusion de celles au nom de Monsieur Pascal RIVIERE pour un montant de 870 € ;
- **DIRE** que les sommes nécessaires seront prévues au chapitre 65, article 6541 du Budget CCAS 2017 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2017\_007 : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2014-2018 - TRANCHE 2016**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la tranche 2016 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014-2018 pour un montant de 1 125 000 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil départemental à hauteur de 50% dans le cadre du contrat précité ;
- **DE DIRE** que les dépenses de la tranche 2016 ont été inscrites au budget communal 2016 et au budget eau et assainissement 2016 et seront inscrites aux budgets 2017 pour la continuité du projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la bonne exécution du présent rapport.

**DELIBERATION N°2017\_008 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION "MUSIQUE A VAUVENARGUES"**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

*Madame Heike THEISOHN ne prend pas part au vote.*

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **3 300 €** à l'association « Musique à Vauvenargues » ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits sur la ligne 6574 de la section fonctionnement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour affichage du 8/03/2017 au 8/05/2017

Transmission en Sous-préfecture le 8/03/2017

**Coralie BARTE**

Directeur Général des Services